

MISE EN DEMEURE N°02

A L'encontre de l'entreprise SARL SEDDIKI FRERES EL AMEL. -dernière mise en demeure avant résiliation-

Vu le Contrat n° 62/2022 et BC : 220137 Du 29/12/2022, relatif à la réalisation du projet d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibre optiques, LOT N°08. (CT ELBayadh - GIR ELBayadh sur une distance de 3.1 Km).

- Vu que la mise en demeure N01 référencée Réf : AT/DOT32/SDT/DRT/ 40 /2023. N'a pas été suivie d'effet et à travers laquelle nous vous avons précisé que cette situation de blocage évoquée par vos soins est une conséquence directe de la défaillance flagrante de votre entreprise à vos obligations vis-à-vis Algérie télécom et votre responsabilité ne peut être occultée.
- Vu le préjudice causé à Algérie Telecom.

L'Entreprise SARL SEDDIKI FERES EL AMEL, titulaire du contrat sus -cité, est mise en demeure de notifier l'ODS et démarrer les travaux dans un délai n'excédant pas les huit (08) jours à compter de la date de cette mise en demeure.
Faute de quoi, et passé ce délai, le contrat susvisé sera résilié aux torts exclusifs de l'entreprise, conformément à la réglementation et vous en assumerez les conséquences.

Le Directeur



AL. RR 002 492 339 32
رقم 517 - ن
مؤمن عليه
محول عليه بقيمة
وزن
نوع المادة
510 أو 510 مكرر
2023

تملأ من طرف المرسل
بالحبر وبدون تشطيب ولا زيادة
المرسل إليه : السيد
SARL Freres Seddiki El Amel
Rue Bouzegza de la Gharbia - Bani Bou - Batma
تنبيه : إذا أردتم أن لا ترسل مادنتكم إلى مصلحة المهملات في حالة عدم
التوزيع فعليكم كتابة إسمكم وعنوانكم على المادة.